



SYNDICAT DU VAL DE LOIRE
Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE

Tél : 05.49.80.34.71 – Courriel : accueil@svl79.fr

Comité Syndical Du 14 Décembre 2016

Procès-Verbal

Le 14 Décembre 2016, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 23 novembre 2016, s'est assemblé dans l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Saint Porchaire, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Délégué	Présent	Délégué	Présent
BOISME – MORIN Yves	X	BRESSUIRE – BERNIER Jean-Michel Pouvoir à REGNIER Dominique	Pouvoir
BRESSUIRE – BREGEON Emile		BRESSUIRE – BROCHARD Jacques	X
BRESSUIRE – DUFAURET Josette		BRESSUIRE – MARQUOIS Cécile	X
BRESSUIRE – MOREAU Jean-François	X	BRESSUIRE – PANNETIER Michel	X
CHICHE – RENAUDET Gilles	X	FAYE L'ABBESSE – REGNIER Dominique	X
GEAY – QUINTY Tony		BRETIGNOLLES – COUSIN Isabelle	
CERIZAY – AUBINEAU Jacky	X	CERIZAY – BODIN Jean-Pierre	
CHANTELOUP – TRICOT Dominique	X	CIRIERES – INGREMEAU Dorothée	X
COMBRAND – BETEAU Christian	X	COURLAY – GUILLOTEAU Guy	X
LA CHAPELLE ST ETIENNE – BOCHE Patrice		LA CHAPELLE ST LAURENT – BILHEU Jean-Yves	
LA FORET SUR SEVRE – MOREAU Daniel	X	LARGEASSE – DAVID Michel	
BREUIL BERNARD – POINT Serge	X	LE PIN – AIRAUD Léopold	X
MONCOUTANT – GOBIN Jean-Marc		MONCOUTANT – PETRAUD Gilles	X
MONTRAYERS – JEAN David	X	MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE – METAIS Thierry	
PUGNY – FAZILLEAU Stanislas	X	ST ANDRE SUR SEVRE – LOPES Nelson	X
ST JOUIN DE MILLY – GUILLET Jean-Marie		TRAYES – FREROT Jean-Pierre	
ARGENTONNAY – BESNARD Sandra Pouvoir à GRIMAULT Jean-Paul	Pouvoir	ARGENTONNAY – GRIMAULT Jean-Paul	X
GENNETON – MOENS Philippe		LA PETITE BOISSIERE – GODET Jean-Pierre	
MAULEON – COUSSEAU Jean Marie	X	MAULEON – LOISEAU Joël Pouvoir à PAULIC Claire	Pouvoir
MAULEON – PAULIC Claire	X	NUEIL LES AUBIERS – BREMOND Philippe	X
NUEIL LES AUBIERS – SIMONNEAU Jean	X	ST AMAND SUR SEVRE – BAZANTAY Sylvie	
ST AUBIN DU PLAIN – MAROLLEAU Serge	X	ST MAURICE ETUSSON – COPPET Jacques	X
ST PIERRE DES ECHAUBROGNES – AUDOUIT Gérard	X	VOULMENTIN – BOUTIN Patrick	
ARGENTON L'EGLISE – ENON Sylvie		BOUILLE LORETZ – MERCERON Jean-Marie Pouvoir à VERGNAULT Yannick	Pouvoir
BOUILLE ST PAUL – BARDET Jean-Luc	X	BOUSSAIS – GRIMAULT Willy	
CERSAY – DUGAS Luc-Jean Pouvoir à BARDET Jean-Luc	Pouvoir	COULONGES THOUARSAIS – ERISSE Sébastien	X
GLENAY – BACHER Alain		LUCHE THOUARSAIS – PALLUAU Joële	X
LUZAY – AUBRIT Nicole		MASSAIS – VERGNAULT Yannick	X
PIERREFITTE – GRELLIER Géraldine	X	SAINT VARENT – DEHAY Christophe	X
SAINTE GEMME – BODIN Pascal Suppléant de NIORT Emmanuel	X	ST MARTIN DE SANZAY – POUPARD Emmanuelle	

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	60
Nombre de membres présents	34
Nombre de suffrages exprimés	39

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.
M. BROCHARD Jacques est désigné comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 19 Octobre 2016

Le compte-rendu de la réunion du 19 Octobre 2016 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 19 Octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

2 – Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2017 (voir document joint).

Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :

- **Pas d'augmentation du tarif de l'eau proposée.**
- **Plus de 24 M€ d'investissements en 5 ans.**
- **Un financement par emprunt à hauteur de 53 % des investissements.**
- **Une durée de désendettement contenue à moins de 7 ans en 2020.**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ✎ **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2017.**

3 – Fixation du prix de l'eau pour 2017

Propositions du Bureau Syndical :

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 16 Novembre 2016, les élus ont étudié différentes perspectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2017.

Après étude, les élus du bureau syndical ont proposé une stagnation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2017.

	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 HT proposé par le Bureau au Comité
- Abonnement ordinaire :	38,00 € / semestre	38,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement borne de puisage :	123,30 € / semestre	123,30 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 € / semestre	1.094,00 € / semestre
- Consommation tarif ordinaire :	1,01 € / m ³	1,01 € / m ³
- Consommation tarif industriel :	0,83 € / m ³	0,83 € / m ³
- Ventes en gros :	1,35 € / m ³	1,35 € / m ³

Lors des débats, Jean SIMONNEAU a fait part de son souhait de s'orienter plutôt vers une baisse du prix de l'eau, pour en faire bénéficier les usagers de notre territoire.

Jacky AUBINEAU a émis un avis opposé, précisant qu'il serait souhaitable de procéder à une hausse du prix de l'eau afin d'anticiper les augmentations futures des coûts de production, liées à une dégradation de la ressource.

D'autres délégués font part de leur accord vis-à-vis de la proposition du Bureau de maintenir le prix de l'eau en 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité (1 vote pour une baisse des tarifs, aucune abstention) :

↳ **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2017 présentés ci-dessus (maintien des tarifs 2016).**

4 – Fixation des autres tarifs

La délégation de service public, passé avec VEOLIA à partir du 1^{er} janvier 2016, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, VEOLIA assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix de la DSP.

Lors de la réunion du 16 Novembre 2016, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2017 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

▪ **Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :**

	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 HT Proposé par le Bureau au Comité
- Branchements réalisés par VEOLIA :	Devis HT	Devis HT
- Branchements réalisés dans le cadre d'opérations de travaux du SVL	Devis HT	Devis HT
- Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet) :	30 % du devis HT	30 % du devis HT
- Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles :	Devis HT	Devis HT
- Dessertes d'écart :	2.400 € + 20 % du devis HT	2.400 € + 20 % du devis HT
- Renouvellement de Poteau Incendie : ➤ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➤ lorsque le poteau incendie est hors service :	0 € 1.550 €	0 € 1.550 €
- Modification de poteau incendie :	Devis HT	Devis HT
- Renforcement de conduite pour la défense incendie :	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE les tarifs 2017 des travaux présentés ci-dessus.**

▪ **Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais d'accès au service sans déplacement d'agent	40,00 €	40,00 €
Frais d'accès au service avec déplacement d'agent	40,00 €	40,00 €

▪ **Pénalités de retard : (sans TVA):**

	Tarif 2016	Tarif 2017 Proposé par le Bureau au Comité
	Sans TVA	Sans TVA
<u>Entrants :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 14 : rappel unique ▪ + 10 Jours : ordre de fermeture 	12,00 €	12,00 €
<u>Clients ordinaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 21 : 1er rappel ▪ + 14 Jours : avis de prochaine coupure ▪ + 10 Jours : ordre de fermeture 	3,00 € 12,00 €	3,00 € 12,00 €
<u>Clients communaux et administrations :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 58 : rappel unique ▪ +10 jours : ordre de fermeture 	12,00 €	12,00 €
<u>Arrêt de compte :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J + 21 : rappel unique ▪ + 10 Jours : contentieux 	12,00 €	12,00 €

▪ **Frais de fermeture de branchement : (assujettis à TVA de 10 %):**

	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais de fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'utilisateur) :	53,00 €	53,00 €
Frais d'ouverture de branchement	53,00 €	53,00 €
Frais de déplacement pour raisons injustifiés	53,00 €	53,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↪ **APPROUVE les tarifs 2017 présentés ci-dessus.**

5 – Demande de subventions « Réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable »

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a décidé la mise en place d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable dans les zones de déséquilibre des ressources en eau.

Le Territoire du SVL, sur le Bassin versant du Thouet, est éligible à ces subventions.

Le taux de subvention pour cette action est de 40%, et le SVL peut obtenir une subvention maximale de 500.000 €.

Cette subvention permettra de réaliser un programme de renouvellement d'environ 10 kilomètres sur les communes de Coulonges Thoursais (Bourg) et Saint Varent (Boucoeur et Bouillés Saint Varent).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↪ **AUTORISE Mme la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau pour l'obtention de ces subventions auprès de l'Agence de l'Eau.**

La Radio-relève des compteurs d'eau potable

Dispositif actuel

- La relève des compteurs d'eau potable s'effectue actuellement de façon visuelle.
- Le releveur passe une fois par an pour procéder au relevé du compteur.
- Cette relève est à la charge de VEOLIA, qui sous-traite cette mission à un organisme extérieur (7 personnes du 15 Septembre au 20 Décembre).
- Vitesse du relevé = 100 unités/releveur/jour



Difficultés du dispositif actuel

- Incapacité de procéder au relevé physique du compteur :
 - Demeure entièrement clôturée.
 - Absence des habitants.
 - Compteur dans les parties habitées.
- Lorsque le releveur ne peut effectuer son relevé, il laisse une carte T pour que l'abonné relève lui-même son compteur : risque d'erreur.
- Sans réponse de l'abonné, une estimation est réalisée, avec rattrapage éventuel lors du relevé l'année suivante.



Une évolution possible : la radio-relève

- Equipement des compteurs d'eau avec un module radio permettant une relève à distance des informations du compteur :
 - Installation uniquement du module pour les compteurs datant d'après 2011 (environ 40% du parc).
 - Renouvellement complet du compteur, avec module pré-équipé pour les compteurs d'avant 2010 (environ 60% du parc).





Le mode de relève

- ▶ La relève s'effectue par un agent releveur équipé d'un terminal radio, permettant de récupérer les informations du compteur :
 - ▶ Index du compteur au moment du relevé.
 - ▶ Historique des index (24 index sauvegardés).
 - ▶ Détection de fuite.
 - ▶ Détection des écoulements inverses.
 - ▶ Détection des tentatives de fraude.
- ▶ Vitesse de relevé = 1.000 unités/releveur/jour.

Les avantages de ce dispositif

- ▶ Plus de dérangement des abonnés pour la relève des compteurs.
- ▶ Possibilité de passer à 2 relèves par an.
- ▶ Détection plus rapide des surconsommations.
- ▶ Plus de facturation basée sur des estimations : Facture au réel tous les 6 mois.
- ▶ Meilleure connaissance du rendement du réseau, grâce à une connaissance plus précise des volumes réellement vendus.
- ▶ Amélioration des conditions de travail des releveurs (maintenance simplifiée, risques liés aux animaux...).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

La Présidente

Dominique REGNIER

Le Secrétaire de Séance

Jacques BROCHARD